

ARRÊTÉ N° UFR3S-PHARMACIE 2024-67

Le Doyen de l'UFR3S

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D.613-6 et D. 613-7,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignements d'enseignement supérieur,
Vu le décret du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts et notamment son article 37-8-d,
Vu les statuts de la composante UFR3S
Vu l'élection du Professeur Dominique LACROIX en tant que Doyen de l'UFR3S en date du 21 avril 2021

DECIDE

Article 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025 membres du jury d'examen du **Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques – Technologie de l'Organisation dans les Professions de Santé.**

Président :

M. Julien HAMONIER, MCU

Membres :

Mme Sandrine CARON-HOUDE, MCU,
Mme Audrey HELLEBOID, MCU,
M. Madjid TAGZIRT, MCU.

Article 2 : Madame la Directrice des Services d'Appui est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les lieux d'enseignements et sur l'espace de publication des actes réglementaires de l'Université (Légi-U Lille).

Fait à Lille, le 19 décembre 2024

Le Doyen de l'UFR3S

Pr Dominique LACROIX